



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Le 18 janvier 2023

(AU3862)

LES PETITS CRACKS
DOUAR OULAD AMER COMMUNE OULAD SALEH
BERR, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE
Identifiant adhérent : 005849_1965-07-14_MOSTAFA
N/REF : 20230180019557
Adhérent : ABOUFAID MOSTAFA

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de MOHAMED AMINE ABOUFAID.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 18135.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 6665.00 MAD

Validité de prise en charge : du 18-01-2023 au 18-04-2023.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à MOHAMED AMINE ABOUFAID.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

ABOUFAID



Directeur MUPRAS

CONDITIONS ET MODALITÉS :

- Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :
- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
 - Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
 - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
 - Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
 - Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

Daniel



A.L.P.C MAROC

"LES PETITS CRACKS"

Casablanca, le 04 janvier 2023

MURPRAS
MUTUELLE DE PREVOYANCE ET
ACTIONS SOCIALES DE ROYAL AIR MAROC

FACTURE DE PRISE EN CHARGE SPECIALISE 2eme TRIMESTRE

Pour la période du 1 janvier 2023 au 31 mars 2023

Adhérent : **ABOUFAID.**

Concernant l'enfant : **ABOUFAID MOHAMED AMINE.**

| | | |
|---------------------------------|---------|---------------|
| - 48 séances d'Orthophonie | x 200 = | 9 600,00 Dhs. |
| - 76 séances de psychomotricité | x 200 = | 15 200,00 Dhs |

TOTAL **24 800,00 Dhs**

Montant prise en charge par la MUPRAS = 18 135.00 dhs

Soit « DIX HUIT MILLE CENT TRENTÉ CINQ DIRHAMS »

ABOUFAID
[Signature]



Virement à effectuer sur le compte N° 013 621 01020 21594700119 37